



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule Police de l'Eau

n° 238/PE

Madame le Maire de la commune de METEREN

La Place

59270 METEREN

Lille, le 26 FEV. 2015

Madame le Maire,

Par courrier reçu le 24/02/15, vous avez procédé auprès du Service en charge de la Police de l'Eau à une déclaration d'existence d'un plan d'eau, antérieur au 29/03/1993, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau) concernant « **plan d'eau dénommé -étang des Quatre Fils Aymon -** lieu-dit Haghe Meerschen à METEREN (d'une superficie d'environ 40 000 m² pour une longueur de 655,60 m et une largeur de 142,50 m).

Les pièces transmises à l'appui de cette déclaration permettent effectivement la régularisation administrative de votre plan d'eau selon les références suivantes :

- date de réception : **24/02/2015**.
- numéro d'enregistrement : **59-2015-00025**.

La rubrique de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par votre plan d'eau est la suivante :

RUBRIQUE	INTITULE	REGIME	ARRETE DE PRESCRIPTIONS GENERALES CORRESPONDANT
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non ; 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (autorisation) ; 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (déclaration)	Déclaration	Arrêté du 27 août 1999

.../...

Ces renseignements sont conservés dans les archives de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Le présent courrier est à présenter lors d'un contrôle.

Par ailleurs, d'après le plan joint reprenant un projet d'aménagement de cet étang, je me permets de vous informer que ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau (cf articles R. 214.6 et R. 214.1 du code de l'environnement).

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

PJ : 1 AP

Copie à : Copie à Monsieur le Chef de la Délégation Territoriale des Flandres

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.